Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 50 (1956)

Artikel: Claude d'Estavayer évêque de Belley confident de Charles II duc de Savoie (1483?-1534)

Autor: [s.n.]

Kapitel: I: Un enfant subtil

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Si le premier avait eu la prudence du second, il aurait évité la catastrophe. Preuve en est que le principal de ses vassaux et l'un de ses meilleurs négociateurs, Jean de Gruyère, vit épargner son comté par les conquérants, ses voisins. Plus souple que son prince, Claude allait disparaître au pire instant et lui manquer cruellement.

Hélas, il est plus facile de prêcher la prudence que d'en avoir ; les pages que nous publions vont le démontrer. Où nous ne trompons personne, c'est à propos d'aventure. C'en est une considérable que d'accompagner un prélat en perpétuel voyage, d'autant plus que la malice du temps et des hommes s'est complu à effacer la trace de ses pas [1]. Les érudits l'ont à peine aperçu, parce que les conversations ne sont point des documents d'archives et que le prince ne se séparait guère de son confident. Guichenon disait du chancelier de Savoie : il occupe « le premier rang parmi les dignités de la justice et précède les chevaliers de l'Annonciade... C'est l'œil du prince, son oreille, sa langue » [2]. Or ce rang fut celui de Claude avant et après que la chancellerie de Savoie renaquit de ses cendres.

Les étapes où, sans illusion possible, nous l'avons rencontré nous font regretter celles que nous n'avons su découvrir [3]. Il en paraîtra d'autres si, intrigué par les prodromes de l'Europe moderne, il plaît à quelqu'un de retracer le règne d'un souverain qu'emporta la tourmente. Veuille donc le lecteur accepter ce vade-mecum provisoire et l'augmenter bientôt de ses retouches.

I. Un enfant subtil

La renommée, depuis longtemps, eût sonné pour M. de Belley d'une trompette éclatante, si le navire où s'entassait sa fortune n'eût péri corps et biens. On lui a fait grief d'avoir préféré les grands de ce monde

[1] La jalousie que lui voua l'ambitieux Pierre Lambert qui demeura toujours son subalterne, s'avéra funeste, car il laissa des *Mémoires sur la vie de Charles Duc de Savoye* (*MHPS* I, 839) où il parle de lui-même et se tait du prélat. Guichenon, s'étant servi du manuscrit qui suppléait à ses propres lacunes, a paresseusement adopté ce silence, au point d'estropier le nom de Claude dans les actes originaux qu'il transcrit. Or Guichenon, par malheur, fut imité jusqu'à nos jours.

[2] *Savoye* I, 115 ; Galli, *Cariche del Piemonte e Paesi uniti*, Torino 1798, 1.

[3] Les archives de Berne (AEB), à elles seules, possèdent trois cent vingt-six lettres de Charles, la plupart inédites, et nombre d'entre elles libellées d'entente avec le favori (*RC* VIII, 311 n. 1).

aux ouailles dont il était le pasteur. C'est oublier l'époque où il vivait et tout ignorer du rôle politique qui lui fut dévolu.

De ses origines, l'on est aujourd'hui parfaitement instruit. Ses parents possédaient plus de titres que d'argent. Son père Antoine d'Estavayer, donzel de Romont, était seigneur de Villaranon et d'Aumont, coseigneur de Molondin, de Sévaz, de Fuyens et de Villargiroud, autant de localités comprises dans le comté de Romont que Fribourg annexera en 1536. Quant à sa mère, Jeannette (Johanneta) de Colombier, elle appartenait à la branche des sires de Vullierens (prononcer Veuillerin). Brillante ascendance de part et d'autre. Du chef de Jeannette surtout. Humbert de Colombier avait été armé chevalier au siège de Sion par le Comte Rouge en personne ; Henri, le constructeur du château de Vufflens, avait conquis le Montferrat, traité avec Milan, avec Venise, et fini ses jours dans la retraite austère de Ripaille, auprès d'Amédée, le duc-pontife, son souverain bien-aimé. Jeannette et son frère François, l'abbé d'Hautecombe (que nous allons bientôt retrouver) seront ses arrière-neveux, issus d'un autre Humbert, seigneur de Vullierens, châtelain d'Yverdon, et de Nicolette, fille du sire de Duyn, seigneur de Châteauvieux [1].

L'ancienneté des Stavayé ou Estavayer n'était pas moindre [2]. L'un d'eux s'aperçoit déjà, partant pour la Croisade en 1147 aux côtés d'Amé II de Savoie. Mais le trop fameux Girard, qui tua en duel judiciaire Messire Othe de Grandson, desservit la famille : Amédée VIII le prit en exécration, et il fallut l'héroïsme de Claude d'Estavayer, mort en défendant la ville de ses aïeux contre l'assaut des Bernois et Fribourgeois, lors des guerres de Bourgogne, pour rendre au blason son éclat [3]. Jean, son frère, sera député aux Suisses avec succès par le comte de Romont qui réclamait ses terres ; bailli de Vaud de 1489 à sa mort en 1513, conseiller de la régente Blanche durant la minorité de Charles-Jean-

[1] Henri de Colombier avait épousé Jaquette de Duyn par qui la seigneurie de Vufflens lui échut (M. Reymond, *Un gentilhomme vaudois, RHV 1914*, 199 ; Grangier, 281 ; Foras II, 290-291, art. « Duyn » dont la généalogie est incomplète). — Jeannette (*MGS* II, 260, N° 66) aurait-elle épousé en premières noces Clément de Chastonay ou Châtonnaye (M. Reymond, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne, MDR* 2e série, VIII, 323) ? La question n'est pas résolue.

[2] Les formes *Estavaie, Estavai* paraissent aux XIIIe et XIVe siècles (*MGS* II, 236, 237) ; au XVIe, *Estavayé* (latin *de Staviaco*) prédomine. Comme il convient de ne pas séparer la ville de ses dynastes, nous adoptons la forme actuelle, ainsi que le fit la famille jusqu'à son extinction en 1851.

[3] *MGS* II, 257, N° 61 ; B. de Vevey, *Estavayer et les guerres de Bourgogne, AF 1946-1947*, 42-48.

Amédée, puis tout dévoué à la duchesse Marguerite d'Autriche, il gardera l'entière confiance de la dynastie bressanne. C'est à lui d'abord que sa famille dut la fortune [1]. Ses relations permirent à son neveu Philippe, fils du héros tombé sur la brèche, de faire un brillant mariage en épousant, l'année 1484, Charlotte de Luxembourg, qui avait même sang que Marie, comtesse de Romont. Il sera l'héritier universel de l'oncle Jean, et le père d'un diplomate choyé de notre prélat [2].

La branche cadette de Fuyens et de Villargiroud n'était pas oubliée d'ailleurs. Bien que séparée depuis plusieurs générations, elle ne démériterait point. Jacques, le grand-père, avait accompagné à Chypre le duc Louis, dans l'entourage duquel Antoine se rencontre déjà en 1452 [3]. De son premier mariage avec la veuve de l'avoyer Hensli Velga, de Fribourg, décédé en 1456, il eut cinq filles, dont deux entrèrent en religion, une seule, Adélaïse, se maria et fut l'épouse de François de Gallera [4]. Hors mariage, il eut encore un fils, Jean, futur curé de Mézières [5].

De son union avec Jeannette de Colombier, l'époque n'est pas fixée. Il en naquit Bernardine, l'aînée d'Humbert semble-t-il, et certainement de Claude, ses frères. Le prénom du cadet rappelait opportunément la mémoire du chevalier mort au champ d'honneur qui, jadis, avait escorté de Genève à Ripaille la dépouille mortelle du pape Félix V. Une autre raison paraît néanmoins péremptoire : Antoine avait un cousin germain Claude, curé de Cudrefin, qui laissera ses biens à son homonyme, que nous tenons pour son filleul.

Les modestes localités dévolues à Antoine n'offraient pas même

[1] *MGS* II, 258, N° 63 ; GILLIARD, *Moudon*, 446-448 ; BRUCHET, 80 n. 5, 91 n. 3, 125.

[2] F. BRULHART, *Mariage de Ph. d'Estav.*, *RHV 1922*, 51-55 ; *MGS* II, 258, N°s 63, 78.

[3] Il est si bien en cours qu'il l'assiste au traité passé, cette année-là, entre le prince et Antoine de Prez, évêque d'Aoste (Ms Gremaud, 100).

[4] L'on ne sait dans quel ordre généalogique les situer. Antoinette (l'aînée ?) serait suivie de Loyse, Jeanne, Marguerite, mentionnées dès 1469 et « Addellesia », soit Adélaïse, ainsi nommée dans une suscription française. Les deux premières sont religieuses à la Fille-Dieu de Romont, mais en 1492, le 21 janvier, Loyse (« filia nobilis et potentis viri Antonii de Staviaco, domiselli Rotomondi, domini de Villargirod », etc.) apporte sa dot de moniale au couvent de Bellevaux près Lausanne (AEF, Parch. d'Est.) ; elle vit encore en 1513 (*MGS* II, 260, 265, 266, N°s 66, 83-87).

[5] Donné à tort pour frère d'Antoine (GRANGIER, 297 ; *MGS* II, 261, N° 67), Jean est en effet cité par ce dernier, dans son testament du 23 juin 1501 à Romont, en ces termes : « venerandus vir Dominus Johannes de Staviaco capellanus, curatus de Mexiere prope Rotomondum, nutritus meus dilectus » (AEF, *ibidem*).

agrément que la vaste maison paternelle de Romont où il paraît avoir élevé sa nombreuse progéniture [1]. Toutefois, rien ne serait plus imprudent que de l'imaginer sédentaire. Demeuré peut-être sur ses terres durant le conflit bourguignon, désastreux pour le duché [2], il se trouve aux côtés de son souverain, lorsque Charles Ier, âgé de dix-neuf ans, triomphe du marquis de Saluces en 1487 et ramène le Piémont sous son obédience [3]. Une année après, dit-on, il était Premier gentilhomme de la Chambre [4], preuve que ses conseils avaient hautement servi Charles le

[1] Au XVIIIe siècle et jusqu'en 1859, l'immeuble appartint à la famille Fournier ; Jean-Louis, dernier avoyer de Fribourg y vit le jour (M. SCHMITT, *Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne* II, 272 n. 1 ; DELLION X, 447). Propriété de Pierre-Joseph Piller et portant le No 52 de la rue du château, elle fut habitée, dès 1861, par la famille Pugin et devint l'hôtel du Cheval Blanc, actuellement démoli. Sur son emplacement ou sur celui de la chapelle désaffectée au XIXe siècle (DELLION V, 200), s'élève celle du pensionnat Saint-Charles. Une pierre aux armes de l'évêque Claude provenant de sa demeure fut déposée, avant 1875, « dans le vestibule du lycée, à Fribourg » (*ASHF* IV, 123-124) ; elle fait maintenant partie des collections du Musée cantonal. Il en est une autre encore au pensionnat Saint-Charles (obligeantes communications de Mlle Ch. Aubert, MM. Charly Comte et Hubert de Vevey).

[2] En juillet 1471, Antoine reçut des « bonnes villes » la mission, auprès du comte de Romont en rébellion, d'excuser leur expectative pour une levée militaire (R. DÉGLON, *Yverdon au moyen âge* (1949), 330). Il est signalé par Grangier (Ms 100), dans trois actes de 1483, que nous croyons inédits, tirés l'un du « Commissariat roman de Berne », les deux autres du chartrier de la maison de Blonay. A ces derniers, dont la date précise ne nous est pas donnée, appartient un acte où Antoine paraît auprès de Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, Urbain de Chevron, élu de Genève (qui avait dû quitter la ville au printemps), Amédée de Viry, seigneur de Rolle, Soffred de Arciis, chantre de Lausanne, Guillaume Mayor et Girard Odet, chanoines, Humbert de Gradibus (Desgraz, soit Pontherose, d'Estavayer), bailli de Vaud et Paccot, huissier ducal. Enfin il est « témoin, la même année, de l'accord fait entre l'évêque et la ville de Lausanne et les députés du duc de Savoye ». — En janvier 1486, les « nobles écuyers Humbert de la Mollière, sr de Font, et Ant. d'Est., sr de Villargirod » sont délégués à Moudon puis à Genève de la part des bonnes villes pour le don de 12 coupes de vermeil, à 36 marcs d'argent, promises à « Illustre et très redoutée Madame notre Duchesse ». En septembre cependant les coupes n'étaient pas livrées ; les conseils d'Estavayer et d'Yverdon députèrent à Romont pour obtenir d'Antoine une caution, ce qu'il fit par un cadeau de 5 marcs d'argent (*PS* XIII, 36, 38, 40-42).

[3] Philippe d'Estavayer prit également part à cette expédition (*MGS* II, 263, No 78), ainsi que les vassaux, appuyés par les troupes de Fribourg et Berne (J. J. HISELY, *Hist. de la Gruyère*, *MDR* XI, 112-116).

[4] Grangier (Ms 101), à qui nous laissons la responsabilité du propos, déclare en parlant de Charles II (dit III) : « en 1488, Antoine d'Estavayé fut nommé premier gentilhomme de sa maison », erreur accentuée par l'éditeur des *Annales* (p. 548). A cette époque, Charles II avait deux ans et n'était pas même l'héritier présomptif. Sa « maison » est donc une invraisemblance, ainsi que le prouvera de plus la carrière d'Antoine. Ce qui réduit en légende l'hypothèse répétée d'après laquelle

Guerrier dans la campagne précédente, et qu'il l'aurait suivi en ses déplacements continuels à Carmagnola, Chambéry, Pignerol où le duc mourut en 1490. La régente Blanche de Montferrat fixa sa résidence à Turin et y éleva Charles-Jean-Amédée qui avait neuf mois, et n'avait nul besoin d'officier. En revanche, elle ne manqua pas d'utiliser Antoine et lui confia la défense de Romont, l'oppidum avancé du Pays de Vaud.

Mais le châtelain, c'est-à-dire le gouverneur de la place [1], prend de l'âge, il prépare l'avenir de ses fils. Celui de l'aîné est tout tracé : Humbert qui portait le prénom de son grand-père maternel héritera du patrimoine, trop maigre pour être divisé. Mais que faire de Claude, sinon le recommander à François de Colombier, son oncle, qui est d'Eglise ? Il ne pouvait avoir meilleur précepteur. C'est à lui qu'il convient d'aller pour aboutir à son pupille. Fait exceptionnel, on connaît la date de sa naissance : 1452. Agé de douze ans, il est pourvu d'une chapellenie ; investi trois années plus tard d'un canonicat lausannois, il entre à l'université de Turin et en sort docteur ès droits qu'il vient professer à Lausanne dès 1480. Il est si brillant que ses collègues, en 1491, le portent par quatorze voix sur quinze au siège épiscopal, mais il doit céder le pas à Aymon de Montfalcon [2], maître de la chapelle ducale, et protonotaire apostolique comme lui. En compensation, le voici grand-chantre et bientôt vicaire général quand, à la faveur certaine de Philibert le Beau, il se voit confier en 1498 l'abbaye d'Hautecombe. Le pape la lui accorde au titre d'administrateur, en attendant qu'il ait prononcé les vœux clunisiens, car il est séculier. A cette époque, Claude vivait auprès de lui et se préparait à suivre son exemple.

En 1496 déjà, des démarches sont en cours pour l'octroi d'un bénéfice à Lausanne de 24 écus d'or qu'Alexandre VI concédera le 26 janvier 1497, à la condition que le jeune clerc soit examiné par le chanoine Nicolas

Claude aurait été « le compagnon de jeu » du futur Charles II, à Chambéry où, autre invraisemblance, ses parents se seraient établis (REYMOND, *Deux figures des Mém. de Pierrefleur, RHV 1911*, 315). — Jacques de Romont étant mort en Picardie, le 30 janvier 1486, le comté avait fait retour à la directe.

[1] Titre attesté en 1492 et 1496 (*MGS* II, N° 66). — Le poste équivalait à celui qu'occupa près de vingt ans à Yverdon, Humbert de Colombier, père de Jeannette (DÉGLON, 194, 197, 199, 203, 228 n. 7). Antoine paraît aux Etats de Vaud, à Moudon, le 5 février 1495, n. st. (E. CHAVANNES, *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne, MDR* XXXV, 233. — Voir le verbal de la séance à *PS* XIII, 108-109.)

[2] Bien qu'appelé en langue vulgaire Ayme ou Aymo de Montfaucon (*MDR* VII, 686, par exemple), la graphie littéraire, suivie par Bonivard (I, 277), se généralisa. Cf. M. REYMOND, *A. de Montfalcon, RHES 1920*, 28-39, 99-111.

de Bosco. Le 27 février 1498, Claude était virtuellement pourvu, sans avoir reçu toutefois l'ordination [1]. L'examen qui lui fut imposé démontre qu'il n'avait alors qu'une quinzaine d'années, ni plus ni moins que l'oncle en pareille occurrence. Jeannette était femme à le rappeler à son frère, de sorte que la naissance de Claude remonterait à l'année 1483 environ [2]. Le fait est qu'il accompagna l'administrateur dans l'illustre abbaye. Il s'y trouvait probablement quand disparurent, l'un après l'autre, son père et son frère emportés en 1501 par la même épidémie. Peut-être dut-il la vie au séjour d'Hautecombe.

Comment allait-il orienter son avenir ? Le choix s'imposait, rien ne l'empêchait encore de renoncer à l'état ecclésiastique. Traité maintenant en chef de famille et seigneur des terres paternelles, il se voit néanmoins exposé à des revendications gênantes. Adélaïse en effet, la demi-sœur, réclame le tiers de l'héritage paternel et obtient gain de cause devant un imposant aréopage que préside Philippe d'Estavayer, cousin d'Antoine. Le 13 janvier 1502, il fut décidé que « Noble Claude et ses héritiers », ainsi que sa mère, seront tenus de verser à la demanderesse un cens annuel de vingt-cinq florins de Savoie, un capital de cent florins et lui livreront, sa vie durant, un char de vin de Lutry et deux muids de blé [3]. Où l'on voit que l'avenir laïc de Claude est réservé, qu'on ne l'intitule point Révérend et que Jeannette l'assiste de ses conseils ambitieux [4]. Des sœurs d'Adélaïse, il n'est pas question ; elles sont mortes ou au couvent. Quant à Bernardine, elle n'a rien à craindre, elle est du second lit. Toutefois, les circonstances devaient promptement résoudre les hésitations du jeune homme, résolu à faire carrière. Dans un récit aussi malveillant que bien troussé, Pierrefleur rappelle comment l'oncle d'Hautecombe tomba en si grande maladie « que l'on n'y espéroit

[1] François de Colombier paraît lui avoir cédé son canonicat ; mais, en revanche, Claude doit abandonner sa première prébende à B. Tavernier avec la cure de Saint-Martin. De nouvelles mutations la mirent en d'autres mains dès l'an suivant, et firent supposer à la Curie, en 1501, que Claude d'Estavayer était décédé (C. Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven* (*1447-1513*) VI, 136, 171, 219, 260, 301). — Sur ce qui précède, voir Reymond, *MDR* 2e s., VIII, 301-303, 321 ; *MGS* II, 266, No 89.

[2] La date de 1470, suggérée par B. de Vevey (*Cl. d'Est.*, *MDS 1928*, 6), ne soutient pas l'examen.

[3] Addellesia agit, dit-elle, « de laude et voluntate dicti Francisci de Gallera viri mei » (AEF). Grangier (281) analyse les pièces du procès et donne la liste des arbitres. Cf. *MGS* II, 266, No 86.

[4] « Dictus nobilis dominus Claudius de Staviaco et sui heredes ac Johanneta eius domini Claudii mater sunt et esse debeant... », stipule le prononcé arbitral.

pas la vie longue ». Le neveu, « enfant subtil », aurait pris l'avis du confesseur, puis du médecin, et fait entendre à Dom François que l'heure avait sonné des dispositions dernières et qu'il convenait de lui céder la place. Mais l'abbé ne mourut pas et « torna en convalescence », à « gros regret » de l'héritier présomptif qui « paravant n'estoit qu'un pauvre vire-aste » (nous dirions tourne-broche) du couvent [1].

En quoi le chroniqueur outrepasse, et de beaucoup, ce qu'il en pouvait savoir. Il assure pourtant que Claude n'entendit pas lâcher le bénéfice attrapé *in extremis*. Ce n'était pas si faux. Une bulle de Jules II, le 24 janvier 1504, confirme le transfert en même temps qu'elle révèle le violent différend dont elle résultait [2]. Dom Amblard Goyet, vicaire et official de Genève, et l'évêque de Montfalcon ne furent pas de trop pour que la sentence fût prononcée au château Saint-Maire, le 14 janvier 1506, en présence de la cour épiscopale. François put continuer à porter lui aussi la mitre et la crosse à Hautecombe et obtint (en la payant fort cher) l'abbaye de Montheron (23 avril), dont les Colombier, de toute ancienneté, avaient été les bienfaiteurs et où ils reposaient de leur dernier sommeil [3].

Du reste, l'arbitrage n'était pas au détriment du neveu : déjà chapelain de Romont, il demeurait seigneur et maître à Hautecombe. Sa victoire en disait long ; elle lui avait coûté plus qu'il ne possédait d'argent liquide, mais le 21 juin 1504 [4], en lui avançant la forte somme de 36 livres lausannoises, le clergé de sa ville natale pensait bien n'y rien perdre ; l'intervention pontificale démontrait que la maison ducale avait daigné prendre la cause en main.

[1] PIERREFLEUR, 92. — Ce tableau de genre fut souvent reproduit ; en 1927 encore par H. VUILLEUMIER, *Hist. de l'Egl. réf. du Pays de Vaud* I, 18.

[2] CL. BLANCHARD (*Hist. de l'abbaye d'Hautecombe*. Chambéry, 1874) a publié sept actes (1504-1505) assurant la nomination de Claude ; il devait faire profession de la règle cistercienne, recevoir l'habit des mains de Jules II et lui prêter serment. Il avait trop à espérer de ce voyage pour ne pas l'entreprendre, mais nous en ignorons les circonstances. L'on sait que les Archives départementales de l'Aube, à Troyes, conservent les titres de Clairvaux (3 H. 175-243) y compris ceux d'Hautecombe. A propos de la nomination de Claude, il existe huit bulles et un bref, plus une charte « où le duc Charles accepte la renonciation de François de Colombier ». Dom J. Deshusses à qui nous devons ces précisions relève l'intérêt canonique de cette mutation destinée à mettre un monastère en commende. Cf. HÜMPFNER, *Archivum et bibliotheca Cistercii*, dans *Analecta S. Ordinis Cisterciensis* II, 138 (Rome 1946).

[3] REYMOND, *RHV 1910*, 315-319, 332 ; E. DUPRAZ, *Relation des seig^rs de Colombier avec l'abbaye de Montheron*, *RHV 1909*, 1, 33.

[4] Ainsi que le prouve l'obligation (« Ego Glaudius de Staviaco capellanus, filius quondam » etc. AEF), le choix de la carrière est désormais précisé dans les termes.

Hautecombe où gisaient le Petit Charlemagne, Edouard le Libéral, le Comte Vert et le Comte Rouge, où le duc Philippe, père de Philibert et de Charles Monseigneur, venait d'être inhumé, était un sanctuaire sur lequel on veillait. Philibert n'eût pas accepté que l'intrigue supplantât un prélat de valeur, s'il n'avait eu ses raisons. Humbert d'Estavayer, son contemporain, était-il de ses fidèles ? Antoine en tout cas avait conservé avec la famille ducale des relations étroites, et Claude n'était pas un tourne-broche à demeurer dans la cuisine, ni un moine à s'éterniser sur les dalles d'une chapelle. L'équitation, la chasse demeuraient les exercices obligatoires de tous gentilshommes, qu'ils fussent d'épée ou de robe, et le duc ni son frère n'éloignaient les courtisans. Claude n'avait-il pas une année ou deux de moins que Philippe ? deux ou trois de plus que Charles ? Il n'en eût pas fallu davantage pour que naquît l'amitié.

Mais Claude avait encore d'autres raisons pertinentes d'approcher les princes. Le conseiller permanent des ducs Philippe et Philibert n'était rien moins que l'oncle de sa mère ! Docteur en droit, Amédée de Duyn, sire de Châteauvieux, l'aîné de la famille, comptait Nicolette au nombre de ses sœurs [1]. Et, comme l'on cherchait un gouverneur pour Charles, il lui fit donner son neveu Janus qui sera baron de la Val d'Isère, vicomte de Tarentaise et seigneur de Châteauvieux à son tour, dont « l'austérité de mœurs » était si grande que l'historiographe de la Royale Maison, Samuel Guichenon, l'accusera — reproche inattendu — d'avoir étouffé « les premières chaleurs de la naissante ambition » du pupille ! Janus avait épousé Claudine de Bonivard, une cousine du fameux chroniqueur qui traça de la cour cet alerte croquis [2] :

Charles, en son adolescence, « estoit gouverné par deulx gentilz hommes, Janus de Duin, l'ung seigneur de la Vauldisère, l'aultre de Belletruche, seigneur de Gerbois [3], l'ung mon allié, l'aultre mon parent. Si me fault encores dire de luy ce bien, veu que la mattière que j'ay à demener m'y contrainct, qu'il estoit estimé ung sage prince selon sa jeunesse, car il n'estoit poinct subgect à ses menuz plaisirs comme son frère, mais aussi

[1] J.-A. GAUTIER, *Hist. de Genève*, I, 454. — Quand Philippe sans Terre fit à Genève son entrée en 1496, on offrit un « bon présent » au « seigneur de Chasteau Vieulx qui gouvernoit ledict duc » (BONIVARD I, 278).

[2] Bonivard (I, 307) paraît ici avoir inspiré Guichenon (*Savoye* I, 621-622) qui put consulter à Turin l'un de ses manuscrits confisqués.

[3] Ou Gerbex (BONIVARD I, 331) — dont procédera la famille Gerbais de Sonnaz —, non Gorbais, erronément transcrit (I, 307) ; aujourd'hui Gerbay (Isère). Belletruche, en 1511, était décédé (GAUTIER II, 42). — Sur Claudine, cousine germaine du père de Bonivard, cf. *Chron.* I, 331 ; II, 54.

(affin de non le trop exalter...) yl n'avoit les forces corporelles pour supporter les excès que l'aultre faisoit ! » Les compliments très nuancés du futur prisonnier de Chillon sont à retenir ; ils ne reviendront pas sous sa plume, car s'ils tournent à l'honneur de Charles et de Janus, ils se reversent sur Claude. Le gouverneur fit en effet au fils de sa cousine germaine le meilleur accueil et le choisira même pour exécuteur testamentaire [1].

Une imprudence fut fatale à Philibert. Alors que la peste régnait, il courait le cerf dans les forêts de Pont d'Ain quand il dut s'aliter, épuisé. Le 3 septembre 1504, il expirait à l'âge de vingt-quatre ans, laissant la duchesse Marguerite en larmes et ses amis (les Genevois compris) consternés. Son demi-frère lui succède : Charles II a dix-huit ans. Et quel sera son premier soin ? De ratifier, le 14 décembre, les privilèges d'Hautecombe [2] ! Pouvait-il exprimer mieux l'affection qu'il portait au grand garçon, fort et hardi, qui avait su lui plaire ?

Obligé de se rendre à Rome, il est probable que Claude, au retour, compléta son instruction à l'université de Turin, ce qui ne l'éloignait pas de son cher protecteur [3]. Dès lors, il avance à grand train d'équipage. Le 24 mai 1508, il est élu évêque de Belley, ce très vieux diocèse, inscrit dans les limites du Bugey, dont la capitale minuscule se vante surtout d'avoir donné naissance à Brillat-Savarin ! Pour le duc, c'était un siège qu'avaient occupé jadis les Blanches-Mains [4] eux-mêmes et un domaine dont il disposait à son gré. C'était enfin sa terre natale, puisqu'il avait vu le jour au château de Chazey (sur Ain) et que ses parents, après avoir séjourné à Bourg, résidèrent de préférence au château de Billiat en Michaille, dans la vallée du Rhône, aussi près de Genève que de Belley. Philiberte, enfant posthume, y trouva son berceau et leur pieuse mère, la duchesse Claude de Bretagne, y conservait auprès d'elle la précieuse relique du Saint-Suaire [5].

[1] Testament du 24 août 1520. Claude était désigné avec Pierre de la Forest (FORAS II, 291).

[2] En janvier 1504, Claude était si bien installé à l'abbaye qu'il reçut la visite inopinée de l'abbé général de Cîteaux. — Les privilèges furent confirmés et augmentés par Charles II en 1516 (BLANCHARD, 312-315).

[3] Le séjour de Turin nous paraît évident, à maintes raisons, mais les preuves font défaut, ce qui empêche d'en fixer exactement l'époque.

[4] Sans parler d'Oton (993-1025) dont l'origine est controversée, Boniface (1232-1242) et Edouard (1370-1373) appartinrent à la maison de Savoie.

[5] M. DEPERY, *Hist. hagiologique de Belley* (2 vol. 1834-1835) I, 122. — La note de François Capré sur le Saint-Suaire, reproduite par J.-A. BESSON (*Mém. pour l'hist. ecclés. des dioc. de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat*

Son éloignement de la vie publique résultait de la nature altière qui l'opposait à son fils. Comme il s'était permis, et sans son aveu, d'éloigner le personnel féminin qu'elle avait amené de France, elle le menaça de quitter le pays pour échapper à cette humiliation. « Encore est vive la souris ! » aimait-elle à répéter. Elle le fit bien voir. Je suis « vefve et vieille », écrit-elle au jeune duc, mais ne songez pas à me « tenir en la subjection des exclaves de Nyce qui n'ont liberté que ung jour de la sepmeyne » ! Et elle signe : « Vostre bonne mère Glaude. » L'algarade porta ses fruits et amena la duchesse à conclure avec son fils un traité dans les formes comme s'il était un prince étranger. Elle y gagna le douaire du Bugey et, mieux encore, une pleine autonomie [1].

En confiant le diocèse à son ami, Charles ne commit certainement pas l'impair de vexer à nouveau la princesse. L'abbé d'Hautecombe était *persona grata* et familier de la maison. Ce qui, nous le verrons, explique bien des choses. Au reste, Jules II, naguère titulaire de l'évêché lausannois, s'empressa de satisfaire le duc, dont il avait besoin pour ses desseins politiques : la mitre de Belley accompagne, à cet effet, l'épée et le bonnet ducal, présents bénits du Saint-Père.

La promotion de Claude comble, et au delà, les espérances de sa mère autant que de sa sœur préférée, Bernardine, qui élève avec son époux François Champion, seigneur de Vaulruz, la petite Madeleine de Pierre qu'elle eut d'un premier lit [2]. En 1505, Bernardine et François s'étaient donné réciproquement tous leurs biens, et s'ils cèdent, en 1508, leur part de la seigneurie d'Aumont à leur cousin Philippe, du consentement de Claude, c'est pour s'arrondir à Vaulruz, où Jeannette, peut-être, avait rejoint ses enfants [3]. Y mourut-elle ? Elle semble avoir quitté ce monde dès 1510.

de Savoie (Nancy, 1759), 314-316) mérite revision. BRUCHET (139) constate que « les souverains emportaient la relique quand ils se déplaçaient ». Elle était à Chambéry en 1502, au château de Pont d'Ain en 1503, à Billiat ou à Chazey en 1506 (*ibid.*, 115, n 3). Le 10 août 1509, au nom de l'archiduchesse Marguerite, Laurent de Gorrevod offrit la châsse du Suaire qui fut déposé dans la Sainte Chapelle où, annonçait le bailli de Vaud, Jean d'Estavayer en 1511, Anne reine de France et « Mgr d'Angoulesme » (le futur François Ier) vinrent le vénérer (*ib.*, 384). Voir aussi PLAISANCE I, 288 ; Vte GREYFIÉ DE BELLECOMBE, *Philiberte de Savoie duchesse de Nemours* (1498-1524), *MAS 1928*, 216-217.

[1] La terrible missive a été retrouvée et publiée *in extenso* par BRUCHET, 337-338. — Sur l'énumération des seigneuries qui revinrent à la duchesse Glaude, cf. GUICHENON, *Savoye* I, 601.

[2] *MGS* II, No 90. — Bernardine avait épousé, après juillet 1501, Pierre de Pierre de Giez ; en 1505, elle était remariée.

[3] D'après le contrat du 15 juillet 1508, Jeannette, François et Bernardine achètent

On serait enclin à peindre de couleurs idylliques l'harmonie de la famille, si les mœurs du temps le pouvaient permettre. En réalité, la loi de la jungle l'emportait absolument et la succession de l'abbé de Montheron donna lieu à des scènes « extrêmement pénibles », comme le dit avec pudeur un historien du couvent. Le brave François de Colombier, si souvent moribond, alla *ad patres* en mars 1508. Or, malgré le trafic auquel il avait dû se plier, il était riche et, durant son court passage au monastère, avait procédé à d'amples réparations. Il laissait des meubles, de la vaisselle plate, des joyaux, l'abbaye enfin, ce qui fit surgir une nuée de parents. Ils ne s'entendaient pourtant que dans leur méfiance envers un certain Jean Brisset, lequel s'était fait aussitôt élire abbé par ses confrères [1]. Adrien de Gruyère, prieur commendataire de Broc, s'était mis sur les rangs et avait envoyé quatre-vingts hommes pour appuyer ses prétentions ; M. de Lausanne, MM. de Fribourg, coseigneurs d'Echallens, M. de Vaulruz, qui réclamait le mobilier pour l'abbé d'Hautecombe, en avaient fait autant, de sorte qu'une petite armée de quelque trois cent cinquante compagnons finit par se trouver au rendez-vous. François Champion y avait amené son frère, le seigneur de Cheseaux, et força les coffres, emportant sans plus attendre l'argenterie, de quoi protestèrent Jaques de Colombier, frère de François et de Jeannette, ainsi que ses deux fils et M. de Bottens, son cousin ; ce serait à ce dernier, si l'on en croit son propre récit, que Brisset put demeurer dans la place. Mais il eut soin de mettre le trésor en sûreté au château de Vufflens, ce qui lui valut deux cents écus. L'on ne saurait nier d'ailleurs qu'en cette succession scandaleuse, Claude d'Estavayer et son beau-frère s'entendaient comme larrons en foire [2].

au comte de Gruyère ses possessions de Sâles et de Vaulruz. — Fils de Jean, juge de Lausanne, seigneur de Vaulruz depuis deux générations et de la Bâtie, François avait pour mère Perronnette de Gruyère, la sœur du comte Jean I (E. DIENER, *MGS* I, 95, N° 62). La famille, originaire de Saint-Michel en Maurienne, avait débuté modestement, mais se distingua : deux Antoine Champion furent chanceliers de Savoie dont le dernier devint évêque de Mondovi, puis de Genève. François appartenait à une branche collatérale. La généalogie sommaire (*DHBS* II, 473) est à rectifier et à compléter. Cf. GRANGIER (562), E. KÜPFER (*RHV 1934*, 238, 358 ss.) et DÉGLON (349).

[1] M. REYMOND, *L'abbaye de Montheron*, *MDR* 2e s., X, 87 ss. — Bonivard (II, 175), qui eut affaire au nouvel abbé, l'estimait à son juste prix : « party d'une maison à moy subjecte », il se nommait Brisset, mais se faisait appeler « de Lacconay, à cause du village d'où ilz estoient ».

[2] L'affaire du trésor caché ne revint aux oreilles de Claude que longtemps après la subtilisation. Le 15 avril 1519, à Thonon, le duc ordonnait une enquête qui ne semble pas avoir fait ressortir les espèces sonnantes (REYMOND, *MDR* 2e s., X,